



LISTE DE CHOSES À FAIRE **APRÈS UN DÉCÈS**

La perte d'un être cher peut être bouleversante, surtout dans les jours et les semaines qui suivent immédiatement le décès. Pendant cette période, il peut être difficile de savoir ce qu'il faut faire, qui contacter et à quel moment entreprendre chaque démarche. Cette liste de contrôle se veut un guide simple et pratique que vous pouvez suivre en cas de doutes.

La *Liste de choses à faire* après un décès présente une série de tâches et de considérations pour les familles et les proches aidants qui doivent suivre ce processus au Canada. Chaque situation est unique, et il n'est pas nécessaire de tout régler d'un seul coup. Parcourez ces informations à votre rythme, faites appel aux soutiens disponibles et n'oubliez pas que, pendant cette période difficile, prendre soin de vous est tout aussi important que de régler les aspects pratiques.

1 CONTACTEZ LE CENTRE DE SOINS DE FIN DE VIE OU LE PRESTATAIRE DE SOINS À DOMICILE (le cas échéant)

- Informez-les du décès de votre proche afin qu'ils puissent vous offrir soutien et conseils.

NOTES

2 DEMANDEZ LE CERTIFICAT MÉDICAL DE DÉCÈS

- Celui-ci vous sera remis par le médecin, l'établissement ou le coroner. Il ne faut pas le confondre avec l'acte de décès officiel, dont vous aurez besoin à des fins juridiques et administratives.

NOTES



3 CONTACTEZ LE SALON FUNÉRAIRE

- Il se chargera des formalités liées à l'enterrement, à la crémation ou aux autres services demandés par la personne décédée. Vous pouvez également rassembler des photos, des pièces de musique, des textes à lire ou des hommages, si vous le souhaitez.

NOTES

4 PRÉVEZ LA FAMILLE PROCHE ET LES AMIS

- Informez-les du décès et assurez-vous que les personnes à charge et les animaux de compagnie sont pris en charge.

NOTES

5 RETROUVEZ LE TESTAMENT ET LES AUTRES DOCUMENTS JURIDIQUES

- Ceux-ci peuvent inclure des procurations, des directives préalables ou d'autres documents importants nécessaires à la gestion de la succession et des affaires de la personne décédée.

NOTES

6 DÉCLAREZ LE DÉCÈS

- Demandez l'acte de décès (en plusieurs exemplaires) auprès du Bureau de l'état civil provincial ou territorial, ou de l'organe provincial compétent. Les salons funéraires peuvent souvent se charger de cette démarche pour leur clientèle.

NOTES



7 INFORMEZ LES PROFESSIONNELLS DE LA SANTÉ

- Prévenez le médecin de famille et le pharmacien du défunt et tout spécialiste qui lui fournissait des soins.

NOTES

8 AVISEZ LES AGENCES GOUVERNEMENTALES

- **Agence du revenu du Canada (ARC) :** appelez au 1 800 959-8281 pour informer l'ARC du décès et pour interrompre tous les paiements (p. ex., RPC, crédit pour TPS).
- **Service Canada :** demandez la pension de survivant du Régime de pensions du Canada, s'il y a lieu, et la prestation de décès du RPC (paiement unique de 2 500 \$).
- **Services de santé :** annulez la carte d'assurance maladie provinciale du défunt.
- **Autorité des transports :** annulez le permis de conduire de la personne décédée et voyez au transfert ou à l'annulation de l'immatriculation de son véhicule.
- **Passeport/numéro d'assurance sociale :** contactez Service Canada pour annuler les documents officiels, au besoin.

NOTES

9 AFFAIRES FINANCIÈRES ET JURIDIQUES

- **Prévenez l'exécuteur testamentaire :** informez la personne désignée dans le testament qu'elle est chargée de gérer la succession.
- **Contactez l'avocat en droit successoral :** il pourra vous accompagner dans les démarches juridiques et administratives liées à la succession.

NOTES



9 AFFAIRES FINANCIÈRES ET JURIDIQUES

- **Prévenez les banques et les institutions financières** : informez-les du décès et fournissez-leur tous les documents requis.
- **Demandez un certificat de décharge** : ce document officiel délivré par l'Agence du revenu du Canada atteste que tous les impôts et les frais dus par la succession du défunt ont été acquittés.
- **Produisez la déclaration de revenus finale (T1)** : la date limite dépend de la date du décès.
- **Réglez les dettes impayées** : celles-ci peuvent inclure les soldes de cartes de crédit, les prêts, les factures de services publics et d'autres obligations.
- **Réglez la question des polices d'assurance** : informez les fournisseurs concernés et suivez toutes les démarches nécessaires pour le paiement de réclamations ou de prestations.
- **Contactez les employeurs** : informez-vous de tout salaire impayé ou transfert d'avantages sociaux ou de régimes de retraite.
- **Demandez la pension du survivant, s'il y a lieu.**
- **Gérez le courrier** : songez à réacheminer le courrier de la personne décédée ou demandez à une personne de confiance de le recueillir.

NOTES

10 SOUTIEN ÉMOTIONNEL POUR LES PROCHES AIDANTS ET LA FAMILLE

- **Acceptez que chacun vive son deuil à sa façon** : chaque personne compose avec le décès d'un proche à sa manière. Il n'y a pas de délai « idéal » ni de marche à suivre.
- **Acceptez de l'aide** : laissez vos amis ou votre famille vous aider pour les repas, les courses, la garde des enfants ou d'autres tâches.

NOTES



10 SOUTIEN ÉMOTIONNEL POUR LES PROCHES AIDANTS ET LA FAMILLE

- **Faites des pauses et prenez soin de vous :** veillez à manger, à vous hydrater et à vous reposer quand vous le pouvez.
- **Demandez un soutien additionnel, au besoin :** cela peut prendre la forme d'un suivi de deuil, d'un groupe de soutien ou d'un accompagnement spirituel.
- **Évitez de prendre immédiatement des décisions importantes :** accordez-vous le temps d'accepter cette perte avant d'entreprendre de grands changements.

NOTES

11 SE SOUVENIR DE L'ÊTRE CHER ET L'HONORER

- **Organisez une cérémonie commémorative ou un projet souvenir :** il peut s'agir d'un hommage, d'un album souvenir, d'un album photos ou de toute autre activité qui a un sens profond pour vous.
- **Échangez des anecdotes, des photos ou des messages avec vos proches :** célébrez la vie de votre être cher avec sa famille et ses amis.
- **Notez les dates importantes et préparez-vous aux moments émotionnellement chargés :** les anniversaires et les fêtes peuvent susciter des émotions fortes; planifier ces journées à l'avance peut vous aider à y faire face.
- **Donnez-vous la permission de vivre votre deuil à votre manière et à votre rythme :** il n'y a pas de « bonne » façon de se souvenir d'un proche ou de vivre un deuil.

NOTES



